



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

F 006855

Safety, quality and environmental services

☐ Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☐ Brabant : Tél.: 02 674 57 11

☐ Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☒ Wallonie : Tél.: 081 432 611

Régl. Code:

6

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport n°: 107332933 / Membre n°: Demandeur:

Responsable des travaux:

Nom, Prénom:

N° carte d'identité:

N° TVA: BE 300588531964

Installation:

Nom, Prénom:

Adresse:

CP + Commune:

Tél:

Propriétaire/gestionnaire:

idem

Bases de l'examen: ☒ Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☐ RGPT

☒ Art 270 ☒ mise en usage ☒ modification ☐ extension

☐ mobile ☐ temporaire

☐ Art 271 ☐ périodique ☐ contrôle ☐

☒ Art 276 ☐ renforcement ☐ transfert de propriété ☐

☒ Art 86

☐ Art 87

☐ Art 88

☐ Art

☐ Art 271 bis

☐ Art 278

☐ Art

☐ Art

☒ Unité d'habitation

☐ Unité de travail domestique

☐ Parties communes

☐ Autre

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur	EAN		☐ EAN non communiqué	☐ Compt.kWh non placé
	Compt. kWh n°	<u>33263739</u>	Index jour:	<u>452</u> nuit: <u>513</u>
Données installation	Protection branchement (A):	☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☒ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100	☐ Compt. kWh exclusif nuit:	n°: Index nuit:
	Tension nominale:	☒ 230V ☐ 250V ☐ 400V	Type de prise de terre:	
	Courant nominal maximum (A):	☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☒ 63 ☐ 80 ☐ 100	☒ boucle de terre ☐ barres / piquets	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal:	<u>4</u> X <u>1.5</u> mm² - Type: <u>VV03</u>	☐	
	☒ Dispositif diff. gén.: <u>63</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux: <u>1</u>	Nombre de circuits terminaux: <u>12</u>	
☒ Voir annexe(s)				

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

☒ Contacts Dir.	☒ Contacts Indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ 1/section	☒ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre: <u>58</u> Ω	☒ Isolement général: <u>12</u> M Ω	☒ Continuité de terre	☐ Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général: ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions		Visa GRD:
Nouvelle installation		
☒ Néant		
Infractions		Mandataire GRD:
Installation existante		Nom:
☒ Néant		
Remarques	<u>Je révoque les infractions du rapport n° 030900263 du 24/06/2008 de M. CLARINVAL</u>	Visa:
☐ Néant		

Conclusion(s):

☒ La nouvelle installation est conforme ~~est pas conforme~~ au RGIE.

☒ L'installation existante est conforme ~~est pas conforme~~ au RGIE.

Agent visiteur:

Nom: RAWLIN

Agent n°: 1733

Date: 07/08/2008

Pour le Directeur Général: Signature

Annexe(s): ☒ Schéma(s) de position: 3

☒ Schéma(s) unifilaire(s): 2

☐

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le Service Public Fédéral Économie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.